

COMPTE RENDU RENCONTRE VERNOUX-EN-VIVARAIS

18 décembre 2020

Les rencontres communales : villes des bassins de vie.

Au sein de la démarche d'élaboration du SCoT : une instance de discussion pour entamer le travail vers le DOO et conforter le travail de concertation entamé précédemment pour éviter les incompréhensions qui pourraient naître de la méconnaissance de l'avancement du projet et de son contenu. Cet exercice engage autant les élus qui sont restés dans la continuité de leur action que les nouveaux élus du territoire qui doivent aujourd'hui avoir conscience de l'importance de ce travail à l'échelle supra communale pour inscrire leur souhait de développement en cohérence avec les autres communes du SCoT.



Présents :

Martine FINIELS (Maire de Vernoux),
Marcel FRECHET (mairie de Vernoux, 1^{er} adjoint)

François VEYREINC (Président du Syndicat Mixte Centre Ardèche)

Anne TERROT-DONTENWILL (Vice-présidente du SyMCA)

Carine FAURE (DGS Vernoux-en-Vivaraix),
Bénédicte POPIN (cheffe de projet SCoT/SyMCA),

Valentin RABIER (Chargé de mission SCoT/SyMCA).

Vernoux-en-Vivarais, mairie, salle du Conseil, 9h30-11h30

La commune dispose d'un PLU « grenellisé » datant de 2014 qui leur a demandé un gros effort de structuration ainsi qu'une réduction de 40 ha de terrains constructibles redevenus des terres agricoles et naturelles. Le projet semble aujourd'hui porter ses fruits puisque la commune gagne en attractivité, 60 emplois ont été créés, 30 sont prévus. La vacance en centre ancien semble avoir fortement réduit également, il y a une redensification qui est à l'œuvre.

ARMATURE / DEMOGRAPHIE

Présentation : le bassin de vie de Vernoux est dynamique, il accueille de la population régulièrement depuis le début des années 2000. La progression démographique est moins soutenue proportionnellement sur Vernoux, ville-centre, que sur les villages du bassin de vie. Certains ont connu une forte progression comme Châteauneuf de Vernoux ou St Apollinaire de Rias. Il s'agit donc de rééquilibrer sur le bassin de vie en permettant un accueil plus important sur la ville-centre et une augmentation plus raisonnée sur les villages.

Il est souligné l'importance du paysage et de la qualité urbaine pour gagner en attractivité. Ce sont des facteurs déterminants pour attirer de nouveaux habitants. L'Ardèche est connue pour ses paysages, son cadre de vie qu'il faut conserver. Il permet en ce sens d'attirer de nouvelles populations, notamment des actifs créateurs d'emplois et pas seulement des retraités.

En ce sens il apparaît nécessaire le soutien aux commerces de proximité ainsi qu'aux équipements et services (numériques, etc.).

On observe également une augmentation de la population à l'issue de la crise sanitaire qui demande à être confirmée par le prochain recensement. Cette observation est faite sur d'autres secteurs notamment celui de St Vincent de Durfort. Une attention doit être portée sur l'augmentation du coût du foncier qui peut être observée sur certaines parties du territoire (le secteur de Vernoux semble moins impacté).

HABITER / SE DEPLACER EN CENTRE ARDECHE

Présentation : le SCoT devra globalement produire 280 nouveaux logements. La commune de Vernoux a connu une production de logements de l'ordre de 10 logements/an entre 1998 et 2018. Le PLU prévoit 15 logements par an. Le DOO devra répartir la production de logements par type de communes (ville/bourgs/villages) mais en prenant en compte les dynamiques démographiques souhaitées. La commune de Vernoux en tant que ville aura un objectif minimum visant à encourager sa place de centralité, tandis que les villages auront plutôt un objectif maximum. Le PLH de la CAPCA définira à la commune les capacités de développement. Le SCoT devra également répondre aux objectifs du PADD en termes de diversification des formes urbaines et de densité. Enfin, les déplacements sont un enjeu fort sur le territoire mais très différents selon les BV.

La question des mobilités est fondamentale sur des secteurs comme le plateau de Vernoux. Un bus vers Valence existe mais il est surtout calé sur les horaires scolaires. Il s'agit d'une ligne CITEA gérée par Valence-Romans-Déplacement (VRD). Les élus souhaiteraient un ajout de bus sur des horaires calés sur les horaires de bureaux. La même question se pose pour la ligne St Sauveur-Privas.

⇒ **Renforcer les liaisons inter-territoire en les lignes de TC vers Valence.**

La place de Vernoux dans l'armature territoriale en tant que bourg-centre nécessite de questionner la densité. Le PLU prévoit 17 logts/ha, les territoires voisins couverts par des SCoT prévoit pour leurs villes des densités plus élevées et au regard desquelles Vernoux devra se positionner. Pour augmenter les densités, il est important de varier les formes urbaines proposées. La commune souhaite revoir son PLU durant cette mandature et prévoir notamment des opérations pour répondre aux aspirations des nouveaux habitants, de grandes terrasses ou de petits jardins, en cohérence avec l'économie de foncier visé. Au regard de la carte des densités, Vernoux souhaiterait affirmer un positionnement plus rural et conforme avec les SCoT plus à l'ouest.

TRAVAILLER / VIVRE EN CENTRE ARDECHE

Présentation : pour répondre à l'accueil de nouvelles populations, le SCoT devra permettre les conditions favorables à la création d'au moins 2000 nouveaux emplois. L'emploi devra être diversifié, il concerne autant les besoins industriels et artisanaux, que les emplois liés au tertiaire, à l'agriculture, etc. Néanmoins, le SCoT doit permettre l'accueil des activités en termes de foncier. Il est donc présenté uniquement les besoins en ZAE et le commerce.

En termes d'accueil d'activités économiques, les disponibilités foncières identifiées par le SCoT ont déjà été consommées par des projets en cours de réalisation. La zone intercommunale de Greygnac notamment dispose de 1.9ha dont les projets sont déjà identifiés. Par ailleurs la friche de Pierrefeu a été réhabilitée, et il est également possible de densifier un peu la zone de Greygnac. Cette zone nécessite cependant une sécurisation des flux par la création, au nord, d'une desserte pour les camions directement avec la départementale pour éviter un transit par le centre. La zone du Bourget va être occupée par les Malteurs Eco.

Enfin, la vocation de la zone de Prélong pourrait être plus affinée : cette réserve foncière appartient à l'entreprise Callixte qui souhaite aménager un parking, mais pas installer de nouvelles activités.

- ⇒ **Du nouveau foncier d'activité pour Vernoux sera à intégrer dans le SCoT avec une vision prospective à 20 ans, la nouvelle liaison de la ZAE vers la départementale sera identifiée.**

En termes d'accueil des activités commerciales, la question se pose sur le souhait d'intégrer Intermarché et une future zone pour le doublement de la surface du Gamm Vert (garant du maintien d'une partie de l'activité agricole sur le territoire) dans la centralité. Il s'agira donc d'identifier dans le DAAC soit une zone commerciale dédiée, soit d'intégrer cette zone à la centralité permettant l'accueil de ces commerces importants en termes de surface mais dont la vocation ne vient pas en concurrence avec les commerces de centralité. En plus du Gamm Vert, il y a également des demandes d'installations pour des magasins d'outillages.

- ⇒ **A travailler plus finement avec le BE AID pour bien intégrer ces projets.**

La commune souhaite également prévoir la création d'une UTN autour du lac en incluant la zone au sud de la digue. Le projet sera retravaillé avec l'équipe du SCoT.

PRESERVER LE(S) VIVANT(S) EN CENTRE ARDECHE

Présentation : le SCoT devra intégrer les réservoirs de biodiversité (échelle régionale et locale) et les protéger, il s'agit également de prendre en compte les enjeux liés à l'eau dans toutes ses composantes (risques, eau potable, etc.). Le SCoT devra également intégrer les enjeux de la transition énergétique (réduire ses consommations et produire des EnR). Le territoire devra intégrer les enjeux liés au dérèglement climatique et s'adapter à ses effets.

En termes de transition écologique et d'environnement il existe une inquiétude quant à la gestion de la ressource en eau et au biotope lié à la Dunière qui connaît des étiages extrêmes en période estivale. Les retenues collinaires nombreuses sont un frein au bon écoulement des eaux pluviales dans les cours d'eau. Concernant la ressource en eau potable, le bassin est desservi par la Rhône, donc moins problématique que certains secteurs aujourd'hui, même si la baisse du débit du Rhône annoncé d'ici 2030 aura forcément un impact.

- ⇒ **Un travail fin sur des prescriptions pour mieux gérer la ressource en eau sera à effectuer dans le DOO pour tendre vers plus d'économie et de recyclage et pour pousser à des pratiques agricoles plus économes également.**

Enfin, sur la transition écologique, la commune ne souhaite pas de projets éoliens sur le bassin de vie. Pas de projet en cours non plus sur une unité de méthanisation. L'Ardèche a déjà donné sa part pour l'accueil de l'éolien.

L'ENJEU TRANSVERSAL DE PRESERVATION DU FONCIER

Présentation : sur le territoire du SCoT, environ 90ha/an ont été consommés de 2010 à 2020. La commune de Vernoux a consommé environ 2.7ha/an sur la période. Pour s'inscrire dans la trajectoire ZAN tout en offrant suffisamment d'espace aux communes pour les projets, il est proposé de définir avec chaque commune une enveloppe urbaine (espace artificialisé) principale qui intègre toutes les dents creuses et les projets en cours ou à venir. Cette enveloppe ne sera pas dessinée à la parcelle mais permet parallèlement de préserver les terres

agricoles et naturelles. La présentation intègre le calcul des dents creuses théoriques qui pourraient être mobilisées au sein de l'enveloppe urbaine actuelle.

Le Zéro Artificialisation Nette est une approche qui n'a pas de sens lorsqu'elle est émise à l'échelle nationale. En effet, la division par deux de la consommation foncière en comparaison à la dernière décennie pénalise les territoires déjà les plus exemplaires. Il est difficile sur un territoire rural de ne bâtir que par réhabilitation de friches, le marché ne connaissant pas la même dynamique qu'en territoire métropolitain.

Il ne s'agit pas de diviser par deux par commune mais bien à l'échelle du SCoT. De fait, il ne s'agit pas de regarder ce que Vernoux a consommé mais plutôt ce qui sera nécessaire pour son développement en tant que ville. Certaines communes seront contraintes à produire moins.

Les dents creuses identifiées à l'intérieur de l'enveloppe sont majoritairement des zones humides. Il s'agira d'affiner pour les communes les capacités offertes au sein des enveloppes urbaines. Le dessin de l'enveloppe devra être en mesure d'intégrer les projets de développement futur avec une prospective à 20 ans.

⇒ **Il faut affirmer l'approche SCoT par bassin de vie et voir comment cette approche peut être appréhendée sur les communes les plus rurales composées de plusieurs hameaux.**